MAIRIE
DE
VÉRINES
17540

AR PREFECTURE
017-211704663-20210219-DCM_2021_02_11-DE
Reçu le 24/02/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 19
Conseillers présents : 18
Conseillers ayant pris part au vote : 19
Date de convocation : 15 février 2021

Le dix-neuf février deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Madame Line MÉODE, Maire.

PRÉSENTS : Mme MÉODE – M. TALLEUX – Mme KREUTZER – M. DOMINÉ – Mme BAILLIEUL – M. LÉTARD – Mme BRODU – M. CRENN – Mme LE CORVIC – M. RINCHET-GIROLLET – M. DAVID – Mme VAULOUP – M. BAREILLE – Mme BOUGRAUD – Mme DANIEL – M. DELEUSE – Mme RATIER – M. BRISOU

ABSENTS EXCUSÉS : Mme LUGOL (pouvoir donné à M. BAREILLE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Murielle DANIEL

DCM-2021-02/11

PROJET D'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES « ÉOLISE 1 » : POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de la région Poitou-Charentes,
Vu l'article L181-1 et 2 du code de l'environnement,
Vu l'article L553-1 du code de l'environnement,
Vu l'ordonnance numéro 217-80 du 26 janvier 2017 et décret 2017-81 et 82 instaurant « un permis unique » relatif à l'autorisation environnementale,
Considérant les règles encadrant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE),
Considérant les projets d'implantation d'éoliennes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,
Considérant le Résumé Non Technique (RNT) d'études d'impact sur l'environnement et la santé pour le projet Eolise 1 (Parc éolien Nord N11) déposé en Mairie de Vérines en date du 18 décembre 2020,
Considérant la demande d'autorisation environnementale (DAE) déposée par la société EOLISE au mois de janvier 2021,
Considérant le souhait de la municipalité de rendre publique la position du Conseil Municipal avant une éventuelle phase d'enquête publique,

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux un débat formalisé afin de clarifier la position du Conseil Municipal quant au projet d'implantation d'éoliennes EOLISE 1 dénommé « Parc éolien Nord N11 », qui impacte le territoire de la commune.

Les conseillers sont ainsi invités à se positionner dès à présent sur ce projet, au regard du Résumé Non technique (RNT) transmis par l'opérateur, et ce avant une éventuelle phase d'enquête publique. Ce document est le premier document officiel concernant le projet qui soit communiquable au public. Il permet notamment de se faire une idée générale des impacts générés par le projet.

AR PREFECTURE
017-211704663-20210219-DCM_2021_02_11-DE
Reçu le 24/02/2021

Celui-ci a été reçu à la fin du mois de décembre 2020 en mairie. L'instruction du dossier a débuté officiellement le 15 janvier 2021. L'enquête publique pourrait avoir lieu dès le mois de juin.

Madame le Maire rappelle également que des élus de zone ou locaux ont été rencontrés afin d'avoir une vision plus claire du contexte politique.

Avant de consigner les échanges autour de ce projet et de procéder au vote, un rappel contextuel est réalisé.

Le contexte communautaire

Madame le Maire rappelle l'ensemble des projets en cours sur le territoire communautaire, :

- **EOLISE 1 :**
  - Variante 1 : 5 éoliennes (3 à Vérines, 1 à Sainte-Soulle et 1 à Angliers),
  - Variante 2 : 8 éoliennes (3 éoliennes à Vérines, 3 à Longèves et 2 à Angliers),
  - Variante 3 : 5 éoliennes (2 éoliennes à Vérines, 2 à Longèves, 1 à Angliers),
- **EOLISE 2 :**
  - Variante 1 : 3 éoliennes (2 éoliennes à Vérines et 1 à Sainte-Soulle),
  - Variante 2 : 4 éoliennes à Vérines,
- **EOLISE 3** : 4 éoliennes (1 éolienne à Sainte-Soulle et 3 à Saint-Médard d'Aunis),
- **EOLISE 4 :** 4 éoliennes (2 éoliennes à La Jarrie et 2 à Saint-Christophe),
- **ENERGIE GREEN** : 4 éoliennes à Saint-Médard d'Aunis,
- **ENERGIE TEAM :** projet moins avancé, en cours de tractations avec 8 éoliennes au sud du territoire.

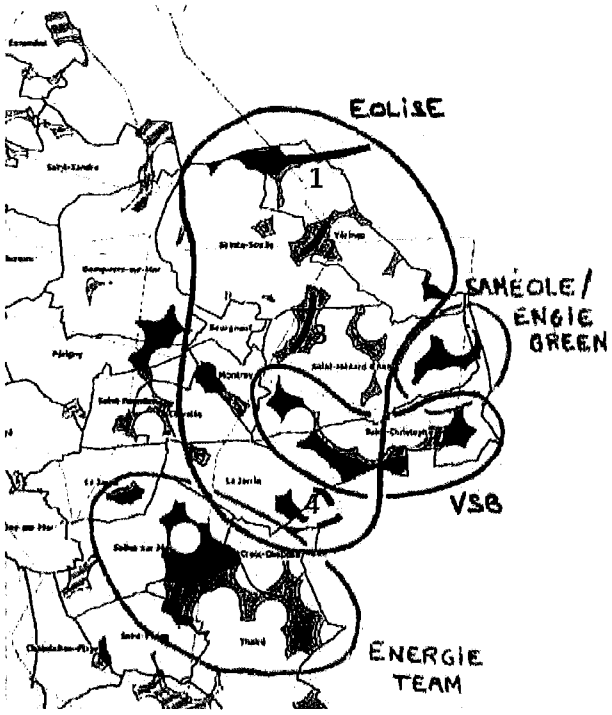

A ce jour, trois Résumés Non Techniques (RNT) ont fait l'objet d'un dépôt officiel en Mairie :

- Deux RNT fournis par EOLISE (projets EOLISE 1 et EOLISE 3),
- Un RNT fourni par ENGIE GREEN.

AR PREFECTURE
017-211704663-20210219-DCM_2021_02_11-DE
Reçu le 24/02/2021

Le projet EOLISE 1 sur la commune de Vérines

En ce qui concerne le projet EOLISE 1, il est indiqué que le projet est un parc d'une puissance totale de 28 MW. Il comprend cinq (5,6 MW par éolienne) à huit éoliennes.

Le RNT prévoit que deux à trois éoliennes seraient installées à Vérines selon les variantes proposées, d'une hauteur de 150 à 200 mètres :

- **Variante 1 :** 3 éoliennes de 200 mètres de hauteur (rotor de 150 mètres)
- **Variante 2 :** 3 éoliennes de 150 mètres de hauteur (rotor de 117 mètres)
- **Variante 3 :** 2 éoliennes de 200 mètres de hauteur (rotor de 150 mètres)

Elles devront être espacées à plus de 650 mètres des habitations et des zones à urbaniser, afin d'être conforme à la charte éolienne communautaire. Dans le cas du projet Nord N11, la distance minimum entre une habitation et l'éolienne la plus proche est de 620 mètres, hors CdA.

Le 27 octobre 2020, une rencontre a eu lieu avec les élus et la société EOLISE, constructeur et exploitant, afin d'organiser une présentation du projet.

La procédure réglementaire

Madame le Maire précise également que la commune n'est pas décisionnaire sur ce projet. La préfecture reste le décideur quant à la faisabilité d'un projet éolien.

Madame le Maire rappelle toutefois que concernant le dossier éolien, une feuille de route a été fixée afin de répondre aux échéances légales et aux délais nécessaires pour une prise en compte optimale des différents aspects du dossier de façon indépendante. En effet, le processus menant à la décision se déroule dans un cadre réglementaire que la municipalité est dans l'obligation de respecter.

Ce processus a débuté avec des réunions de présentation du projet à la municipalité que le développeur se doit d'organiser. Il se poursuit avec une procédure d'Autorisation Environnementale (AE) qui prévoit la réalisation d'une étude d'impacts et de dangers qui évalue les effets du projet sur l'environnement, en incluant des critères tels que l'impact paysager, la biodiversité, le bruit et les risques pour les riverains.

L'instruction de la Demande d'Autorisation Environnementale (DAE) constitue la phase d'examen avant enquête publique. Il s'agit d'un examen du dossier sur la forme et instruction sur le fond, piloté par le service coordonnateur DREAL/DDPP. Pour le projet EOLISE 1, la DAE a été effectuée dans le courant du mois de janvier 2021.

En cas de validation du dossier, une enquête publique avec affichage dans un rayon de 6 km autour du lieu envisagé pour l'implantation des éoliennes doit être réalisée. Dans le cadre de cette procédure, les communes situées dans ce périmètre sont ainsi amenées à exprimer un avis par délibération des Conseils municipaux.

Après examen des conclusions du commissaire-enquêteur, le Préfet prend sa décision par voie d'arrêté préfectoral. En fonction des résultats des consultations et de l'enquête publique, cet arrêté peut fixer des prescriptions complémentaires et compensatoires qui viennent s'ajouter aux prescriptions réglementaires nationales.

Dans ce cadre, Madame le Maire rappelle que la feuille de route de la commune prévoit une réunion d'information à la population au mois de mars ou avril. Une consultation publique pourrait se tenir au début de l'enquête publique. Les résultats seront remis à l'enquêteur pour être intégrés au dossier qui sera remis au décideur final, savoir le préfet de la Charente-Maritime.

AR PREFECTURE
017-211704663-20210219-DCM_2021_02_11-DE
Reçu le 24/02/2021

A l'issue de cette présentation, les conseillers sont invités à s'exprimer sur ce projet :

Franck RINCHET-GIROLLET : « *Concernant le projet Eolise 1, je suis assez partagé et ce pour plusieurs raisons. Le mix énergétique national nécessite l'augmentation de la part du renouvelable dans les années à venir. Cette nécessité ne doit pas être l'acceptation de tout et n'importe quoi sur les territoires, c'est une évidence. Aussi évident que nous devons quand même prendre notre part dans cette transition.*
Je regrette que la charte de l'éolien votée en CDA ait ouvert le champ des possibles pour des porteurs de projets tel qu'Eolise et d'autres sociétés similaires qui ont pour seul but la financiarisation et les bénéfices possibles (pour des actionnaires résidant parfois à l'étranger) au détriment de développeurs plus petits.
L'implantation de l'éolien doit être mieux construite car il existe une autre façon de monter ce type de projets. Il existe des projets en France dit "citoyen" où les investissements de création sont ouverts aux citoyens, communes ou collectivités.
L'électricité produite est redistribuée en local par les citoyens, pour les citoyens : une sorte de circuit court énergétique. Les habitants peuvent travailler sur le nombre d'éoliennes et votent sur la localisation des implantations possibles. Cela créé les conditions d'une meilleure acceptation citoyenne. J'ai en tête l'exemple du Parc éolien de l'Hyrôme dans le Maine et Loire. Vous l'aurez compris, je suis pour l'éolien mais construit en local avec les citoyens et respectueux de l'environnement communal.
En revanche, je me pose des questions évidentes quant au projet Eolise 1 et la façon dont les communes doivent subir ces implantations. Si nous votons "pour", quelles garanties avons-nous qu'il n'y aura pas d'encerclement de la commune avec d'autres projets ou qu'il n'y aura pas un phénomène de saturation concernant le nombre d'implantations ?
Ce soir, je trouve que prendre position par un vote qui n'a pas de valeur ferme et définitive sur un projet qui est encore en évolution dans les services de la CDA, et sur lequel nous pourrions changer d'avis suivant les modifications apportées, me parait être prématuré.
Nous ne possédons qu'un résumé non technique et pas encore d'enquête publique sur laquelle nous appuyer ».

Cécile BAILLIEUL : *« Je suis pour l'éolien et le fait de travailler sur les énergies renouvelables. En ce qui concerne le projet d'Eolise et le sujet de l'encerclement avec les éoliennes qui sont sur d'autres communes, on a un travail d'échanges à mener. J'aimerais que la CdA mène un travail sur les économies d'énergie à l'échelle des communes parce que si la consommation est toujours plus importante, on pourra toujours implanter des éoliennes supplémentaires ».*

Dominique CRENN : *« La CdA a décidé d'implanter un certain nombre d'éoliennes sur le territoire et les communes pour sont celles situées à proximité de La Rochelle et qui n'en auront pas. Pendant ce temps, le projet avance. Je ne sais pas si nous pouvons prendre une décision pour imposer ces éoliennes aux habitants de Vérines ».*

Florian BRISOU : *« Je considère que le choix est difficile et il est essentiellement politique. Il faut rappeler que l'un des pays qui a le plus gros parc éolien en Europe est l'Allemagne et c'est aussi le plus gros pollueur. C'est une énergie alternative qui nécessite d'autres moyens de production. L'éolien est un choix en faveur du mix énergétique. Je ne suis pas persuadé que ce soit la meilleure énergie renouvelable et il en existe probablement des meilleures, plus pérennes.*
Quand on cherche à construire des parcs éoliens, il y a tellement de contraintes à respecter pour préserver un certain nombre de choses (environnement, écologie, humain) qu'on a peu d'endroits sur lesquels les implanter. Nous, à Vérines, on n'a pas de chance et on est sur un secteur qui répond à tous les critères. Est-ce qu'on fait le choix de la raison pour participer au mix énergétique ? Ou alors est-on contre et on se demande ce qu'on fait ?
Sur les porteurs de projets, les parcs éoliens sont gérés par des entreprises qui cherchent un bénéfice, qui rémunèrent leurs investisseurs. Une éolienne ça dure 30 ans. Derrière il faut des engagements.

AR PREFECTURE
017-211704663-20210219-DCM_2021_02_11-DE
Reçu le 24/02/2021

On est en droit d'avancer la nécessité du retraitement des ces parcs éoliens lorsqu'ils seront obsolètes. Ce n'est pas une petite structure qui est capable de s'engager sur 20 à 30 ans. Il faut avoir des garanties car les enjeux financiers sont importants et il faut des structures avec des épaules solides.
L'éolien appelle l'éolien, si on part du principe qu'un projet en appelle un autre, on ne fait rien. Même si le risque est effectivement là ».

Laetitia KREUTZER : *« On est conscients qu'on ne maîtrise pas tous les tenants et aboutissants de ce dossier complexe. La commune d'Andilly a été capable de monter un projet citoyen qui est mieux accepté. Nous, on se retrouve dans une situation où on nous impose ces éoliennes.*
Cette notion d'encerclement est importante. La commune de Longèves n'est pas dans la CdA mais se situe en limite de Loiré. On va également augmenter le parc de Longèves d'encore 2 éoliennes, on a aussi le projet de Ferrières, les éoliennes d'Andilly, etc. Toutes ces communes, on n'en parle pas car elles ne sont pas dans la CdA. On a la malchance de se trouver à l'est de l'agglomération et de voir notre territoire attractif pour ce genre de projet. On est balancé entre le désir d'avoir des énergies propres, ce qui est louable, mais y a-t-il d'autres solutions ?
On peut effectivement essayer de consommer moins. Faire des éoliennes ce n'est pas la panacée. C'est un projet très politique et ce sera une vraie guerre entre les « pour et les contre. Ce qui me gêne, c'est qu'on va se voir imposer nos conditions de vie ».

Florian BRISOU :
« On est face à un dilemme. Si on demande à nos concitoyens s'ils sont pour les énergies renouvelables, ils seront à 80% à répondre oui mais lorsqu'on leur dit que ce sera chez eux, ils ne sont pas d'accord. Ces éoliennes vont participer à la production d'énergie globale de notre pays et pour cela, on va demander un sacrifice à certains d'entre nous. Je n'aimerais pas être à la place du préfet qui va devoir imposer des choses et faire des mécontents. Il va raisonner à un niveau plus global et moins local. C'est normal que le citoyen réagisse à un niveau local qui correspond à ses conditions de vie et ce n'est pas évident d'expliquer ces enjeux globaux. La question est la suivante : est-ce que je raisonne en mix énergétique ou est-ce que je reste à mon niveau local. La hauteur ou le nombre d'éoliennes, ce n'est pas vraiment le sujet. Même si effectivement, si on nous impose quelque chose, autant que l'impact soit minimisé ».

Murielle DANIEL : *« Ce qui me dérange un peu, c'est qu'il n'y a pas eu de réunions ni de débats avec les habitants. Il est important d'organiser ce débat ».*

Camille LE CORVIC : *« On est obligé de faire avec la situation actuelle qui fait qu'on ne peut pas réunir l'ensemble de la population pour réunir leur avis. Tout le monde est pour l'éolien mais personne n'en veut chez soi. On parle beaucoup de la CdA. Ce projet raisonne aussi au niveau du département. Beaucoup de communes limitrophes sont concernées. Ce qui me fait le plus peur c'est l'encerclement avec tous ces projets éoliens, et on n'est pas à l'abri de voir naître d'autres projets. C'est toujours le préfet qui a la décision. On n'a pas envie de devenir le dépotoir de la CdA et du Département.*
Le fait d'être pris en étau entre les opérateurs et la CdA et des associations qui se sont montés fait qu'on n'est pas dans une position très sereine pour en discuter ».

Pierre TALLEUX : *« Ma position a été largement relayée par la presse et la radio. Elle est claire. Je suis pour l'éolien sous toutes ces formes. L'éolien, ça ne me dérange pas. La seule chose qui me préoccupe, c'est l'avenir de mes enfants et mes petits-enfants.*
Cela fait longtemps que je m'intéresse à l'éolien, que je participe à des réunions publiques. J'écoute aussi tout le monde, les « pour », les « contre », et ceux qui n'ont pas d'avis tranchés. C'est sur le périmètre Eolise 1 que l'implantation des éoliennes impactera le moins les habitants de la commune. C'est mon avis et personne ne me fera changer d'avis quelle que soit la méthode employée. »

AR PREFECTURE
017-211704663-20210219-DCM_2021_02_11-DE
Reçu le 24/02/2021

Sonny DOMINÉ : *« Je rejoins la position commune en étant favorable aux énergies renouvelables. L'éolien est un des seuls moyens de produire massivement de l'énergie propre aujourd'hui.*
Le projet tel qu'il est présenté me heurte. La réunion d'information était très séduisante mais on sent qu'il y a un business derrière tout ça. On essaie d'appâter les communes en rétribuant les propriétaires et les communes mais en fin de compte, les consommateurs risquent de payer le KWh plus cher car on aura multiplié le nombre d'intermédiaires.
On peut critiquer le nucléaire mais cela reste un plan général pensé à l'échelle d'une nation pour faire en sorte qu'on ne soit plus dépendant des énergies fossiles. Même si elle est polluante, c'est une énergie très bas carbone. Toute l'énergie nouvelle ne sert pas à compenser la part du nucléaire mais à absorber les surplus de consommation générés chaque année. A ce rythme, on aura 50 éoliennes pour satisfaire des besoins toujours plus grands. Il y a un manque d'anticipation à ce niveau.
La charte de la CdA a ouvert la porte à un tas de projets car le message a été de dire qu'il y a des zones sur lesquels implanter des éoliennes. C'est un territoire venteux. L'erreur a été de ne pas raisonner à l'échelle du SCOT car le sujet est beaucoup plus large que la CdA. »

Line MÉODE : *« La présence d'éolienne de 200 mètres de haut à des centaines de mètres de Loiré et ses 900 résidents n'est à mon sens pas souhaitable. Il ne faut pas que Loiré devienne un dépotoir (comme le rappelait Madame LE CORVIC). D'autant plus qu'il y a déjà pas mal de sites très perturbants pour l'environnement humain (casse, zone industrielle, décharge du Lézard, voie expresse, futur tracé de chemin de fer, silo). Loiré a déjà donné beaucoup. Je n'ai pas envie que les habitants aient en plus l'impression d'avoir des éoliennes dans leur jardin. Ce que je redoute est la concentration de champs d'éolien qui aboutirait à un encerclement. Suite à différentes rencontres, l'EPCI voisin (Aunis Atlantique) n'accepterait pas les nouveaux projets mais pourrait accepter une densification des parcs existants, ce qui pourrait conduire à cela.*
Je trouve aussi qu'il faudrait une plus grande concertation de la CdA avec les EPCI voisins pour réguler ces conglomérats d'éoliennes. »

Madame le Maire propose un vote à bulletins secrets, accepté par plus d'un tiers des conseillers présents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletins secrets et à la majorité par :

Voix pour :	**3**
Voix contre :	**13**
Abstentions/Blancs :	**3**

- exprime un avis défavorable à l'implantation d'éoliennes sur son territoire dans le cadre du projet « Eolise 1 » (Parc éolien Nord N11).

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Line MÉODE

MAIRIE DE VÉRINES 17540 Charente-Maritime